

**DÉLIBÉRATION N° 2026-09 DU SYNDICAT MIXTE
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

Délibération prise en séance du 20 FEVRIER 2026 à 11H00

L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 11 H 00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Jean-Luc CALMELLY, M. Régis NESPOULOUS, M. Jean-Michel ARNAL, Mme Kateline DURAND, Mme Emilie SAULES LE BARS, Mme Nadine FRAYSSE

Etaient absents et représentés :

- M. Serge GELY a donné pouvoir à M. Jean-Michel ARNAL
- M. Arnaud VIALA a donné pouvoir à Mme Emilie SAULES LE BARS
- M. Claude ASSIER a donné pouvoir à Mme Nadine FRAYSSE
- M. Christophe LABORIE a donné pouvoir à Mme Kateline DURAND

Etaient absents : M. Alexis CANITROT, M. Yves REGOURD

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel ARNAL

Objet : Constitution de la Commission d'appel d'offres (CAO) et de la Commission de délégation de service public (CDSP)

Vu les articles L. 1411-2 et L. 1411-5 du CGCT unifiant les règles de composition des CAO et CDSP,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2025 fusionnant les Communautés de communes LEVEZOU-PARELOUP et PAYS DE SALARS, membres du Syndicat mixte depuis le 1^{er} janvier 2014, en la Communauté de communes du LEVEZOU,

Considérant que les rapports présentés au comité syndical du 20 février 2026 ont été adressés à ses membres le 6 février 2026,

Considérant le renouvellement des membres de la nouvelle Communauté de communes le 5 février 2026,

Considérant que ces évolutions impliquent le renouvellement partiel de la CAO et de la CDSP, conjointement composées du Président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, en vertu des statuts du Syndicat Mixte ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical déclare élu :

Pour la CAO :

Président

- ✓ Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Membres titulaires

- ✓ Madame Emilie SAULES-LE BARS
- ✓ Madame Nadine FRAYSSE
- ✓ Monsieur Arnaud VIALA

Accusé de réception en préfecture
012-251201406-20260220-20260220_09-DE
Reçu le 05/03/2026

- ✓ Monsieur Serge GELY
- ✓ Monsieur Jean-Michel ARNAL

Membres suppléants

- ✓ Monsieur Claude ASSIER
- ✓ Monsieur Alexis CANITROT
- ✓ Monsieur Régis NESPOULOUS
- ✓ Madame Kateline DURAND
- ✓ Monsieur Yves REGOURD

Pour la CDSP :

Président

- ✓ Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Membres titulaires

- ✓ Madame Emilie SAULES-LE BARS
- ✓ Monsieur Yves REGOURD
- ✓ Monsieur Arnaud VIALA
- ✓ Monsieur Claude ASSIER
- ✓ Monsieur Jean-Michel ARNAL

Membres suppléants

- ✓ Madame Kateline DURAND
- ✓ Monsieur Serge GELY
- ✓ Monsieur Régis NESPOULOUS
- ✓ Monsieur Christophe LABORIE
- ✓ Monsieur Alexis CANITROT

Le Président du Syndicat mixte

Jean-Luc CALMELLY

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Nombre de membres en exercice : 12**
- **Nombre de membres présents : 6**
- **Nombre de suffrages exprimés : 10**